

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 1^{er} février 2021, à compter de 20h00, forment quorum et siègent à huis clos sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers Yvan Côté, Louis St-Germain, Éric Tessier, Jacques Mondou, Jean Beaubien et M. Claude Villiard.

Monsieur Daniel Joseph Chapdelaine conseiller en affaires municipales et en aménagement du territoire de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation participe en tant que membre observateur.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

Monsieur le maire, Georges-Henri Parenteau, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'enregistrement de la séance est sur le site internet de la Municipalité.

2. Quorum.

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Georges-Henri Parenteau, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

2021-02-013

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Affaires nouvelles – ouvert).

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;
Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou,
Appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien

Et résolu unanimement par le conseil (M. le maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AJOUTER aux affaires nouvelles :

- Entretien des espaces verts
- Achat d'un tuyau en polyéthylène PEHD.

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-02-014

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard

Appuyé par le conseiller M. Yvan Côté

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-02-015

5. Dépôt de la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 645 696 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 01 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations de qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le M. Claude Villiard,

Appuyé par M. Louis St-Germain

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil (le maire n'exerce pas son droit de vote)
D'APPROUVER la programmation des travaux pour le programme de la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-02-016

6. Intégration de l'inventaire des actifs (aqueducs, signalisations, entrées d'eau, etc.) sur GOnet

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise les services d'Azimut pour la géomatique;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible de diffuser gratuitement les taxes annuelles et la valeur uniformisée;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Azimut pour intégrer le plan d'intervention et les différentes sources de données sur notre portail;

CONSIDÉRANT que le coût approximatif estimé est de 1500 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan Côté

Appuyé par le conseiller Jacques Mondou

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER l'intégration des données du plan d'intervention pour un montant approximatif de 1500 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-02-017

7. Demande de repos du paiement des taxes municipales en lien avec la non-application du crédit MAPAQ pour 14 unités

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'UPA nous informant que suite à la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (Projet de loi no 48), 14 matricules de la municipalité de Saint-Gérard-Majella ne recevront pas de crédit MAPAQ lors de la taxation annuelle 2021, mais le recevront plutôt par chèque au courant des mois à venir;

CONSIDÉRANT que suite à des vérifications, le report du paiement des taxes municipales pourrait être possible en produisant un règlement à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Tessier

Appuyé par le conseiller Louis St-Germain

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER la directrice générale à produire un règlement à cet effet afin d'autoriser les 14 matricules erronés à reporter leur paiement de taxes municipales à une date qui resterait à déterminer après vérification auprès de la MAPAQ.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-02-018

8. Renouvellement de l'offre de services professionnels pour l'inspection des bornes d'incendie 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'inspection des bornes d'incendie sur son territoire chaque année;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nordikeau au montant de 600 \$ plus taxes applicables soit 120 \$ par borne d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Beaubien

Appuyé par le conseiller Yvan Côté

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER Nordikeau à procéder à l'inspection des bornes d'incendie au montant de 600 \$ plus taxes applicables pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

C.

9. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'une pétition de 59 noms a été remise s'opposant au projet d'agrandissement du centre de services municipaux avec les informations qui leur ont été données. Ces personnes demandent un arrêt du projet, car il croit que le projet est non essentiel. Qu'ils considèrent que le taux d'occupation est très faible en temps normal et que pratiquement aucune activité n'a lieu dans cette salle depuis plusieurs années. Ladite correspondance est classée aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

D. AFFAIRES NOUVELLES

2021-02-019 10. Entretien des espaces verts

CONSIDÉRANT que certains citoyens se sont informés sur le contrat de l'entretien des espaces verts;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être transparent dans les contrats qui sont octroyés au sein de la municipalité le conseil désire aller en demande de prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Mondou

Appuyé par le conseiller Claude Villiard

M. le conseiller Jean Beaubien ne participe pas aux discussions et n'exerce pas son droit de vote.

Et résolu par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER la directrice générale à aller en demande de prix pour les travaux d'entretien des espaces verts pour l'année 2021.

Adopté par les membres du conseil

2021-02-020 11. Achat d'un tuyau en polyéthylène PEHD

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur municipal pour procéder à l'achat d'un tuyau en polyéthylène PEHD;

CONSIDÉRANT que le tuyau serait utilisé pour travailler sécuritairement lors de travaux d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Louis St-Germain

Appuyé par le conseiller Claude Villiard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un tuyau en polyéthylène PEHD.

Adopté par les membres du conseil

E. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune mention pour les comités.

2021-02-021 12. Comptes à payer

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard

Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain

ET résolu unanimement

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et de comptes payés pour un montant de 26,381.82 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

G. 13. Période des questions

➤ *Question no 1 :*

Suite au dépôt de la pétition et à la lecture de la lettre adressée aux conseillers, approuvez-vous toujours le projet d'agrandissement de la salle communautaire considérant l'opposition grandissante de la population de Saint-Gérard-Majella ?

Le Maire répond à la question :

Les membres du Conseil ont été informés de la pétition de 59 noms et il n'y a pas de changement au projet.

➤ *Question no 2 :*

Aussi, lors de la consultation, comment expliquez-vous le fait que 17.5 % (chiffres vérifiables) des répondants ont émis un avis défavorable à ce projet alors que, selon l'administration, ce serait seulement 2.5 % ?

Le Maire répond à la question :

Au niveau des chiffres, nous ne savons pas sur quelle base votre calcul a été effectué, mais nos données ont été vérifiées et de toute manière, le document n'a pas été retenu. Ce sont les membres du Conseil seulement qui ont le droit de vote sur le projet.

H.

14. Levée de la séance à huis clos

2021-02-022

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil,

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté

Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain

ET résolu unanimement que la séance ordinaire à huis clos soit levée à 20h26.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

M. Georges-Henri Parenteau, maire

Anny Boisjoli directrice générale et
Secrétaire-trésorière